

Isoler la France du débat sur le désarmement nucléaire ne peut qu'affaiblir notre dénonciation des gesticulations de Poutine

Un collectif de 56 parlementaires français et eurodéputés demande au chef de l'Etat, Emmanuel Macron, d'assister à la première réunion du traité sur l'interdiction des armes nucléaires adopté par l'ONU, qui se tiendra à Vienne, du 21 au 23 juin

Monsieur le président, le 22 septembre 2020, vous avez affirmé devant l'Assemblée générale des Nations unies que « le multilatéralisme n'est pas seulement un acte de foi, c'est une nécessité opérationnelle ». A l'heure où Vladimir Poutine menace d'utiliser l'arme nucléaire dans la guerre d'agression qu'il mène contre l'Ukraine, vous avez l'occasion d'affirmer votre refus de cette menace. Sans le droit international humanitaire et les conventions régissant l'utilisation de systèmes d'armes, notre monde serait anarchique.

Et même si nous ne partageons pas tous l'objectif final du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN), adopté par l'Organisation des Nations unies (ONU), nous ne comprendrions pas que la France laisse son siège vide lors de la tenue, du 21 au 23 juin, de sa première réunion à Vienne. La guerre qui sévit sur le territoire européen montre une nouvelle fois que la population civile est victime d'armes explosives à large rayon d'impact.

Face à cela, près d'une centaine de parlementaires français se sont mobilisés et ont publié une tribune dans le quotidien *La Croix*, le 22 mars, pour à la fois dénoncer cet usage et indiquer au président de ne pas refuser l'adoption prochaine, aux Nations unies, d'une

déclaration politique qui restreindrait cette pratique. Il semble qu'Emmanuel Macron a été sensible à cet appel, à lire sa déclaration dénonçant l'utilisation par la Russie « d'armes explosives dans des zones densément peuplées » au Forum humanitaire européen, le 22 mars.

Déstabilisation

La menace de conséquences humanitaires catastrophiques qui résultent de tout usage d'armes nucléaires est une autre réalité de cette guerre. En effet, le président Poutine a décidé d'utiliser sa « grammaire nucléaire » à travers l'annonce de la mise en régime spécial d'alerte de ses forces nucléaires, avec des discours menaçants, des exercices de tir ou encore la diffusion d'images de notre capitale, Paris, détruite par un missile (« Satan 2 ») d'une puissance de 50 mégatonnes. Devant cette escalade, nous ne pouvons nous satisfaire, comme seule réponse, d'une affirmation par les autorités politiques françaises de la possession d'une force nucléaire.

Ces provocations de la Russie ont, malheureusement, accentué la déstabilisation du régime international de désarmement et de non-prolifération nucléaire. Régime déjà très instable en raison des programmes de modernisation et de renouvellement

mis en œuvre, autant par la France que par l'ensemble des puissances nucléaires.

Depuis sa création, l'ONU débat du désarmement nucléaire. Le 3 janvier, dans le cadre du P5 [groupe des cinq pays dotés de l'arme nucléaire au sens du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le TNP], le président de la République a affirmé avec M. Poutine « qu'une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée ». C'est l'objet du TIAN, adopté majoritairement par l'ONU en 2017, qui est le premier instrument juridique à entendre globalement les armes nucléaires. En vigueur depuis le 22 janvier 2021, il complète et renforce notamment le TNP. Ces



**IL Y A URGENCE
À RÉTABLIR
LA CONFIANCE
ENTRE LES ÉTATS
NUCLÉAIRES ET
NON NUCLÉAIRES
ET LEURS
POPULATIONS**

deux traités ont pour objectif de protéger les populations civiles ; les armes nucléaires étant destinées, comme ne cesse de le rappeler M. Poutine, à frapper des villes. La première réunion des États parties au TIAN se tiendra à l'Office des Nations unies à Vienne. Plus d'une centaine d'États seront présents (États membres ou simples signataires), ainsi que des États observateurs. Ce statut offre le moyen de suivre les débats et d'exposer des positions, sans participer aux votes. C'est également le statut d'organisations internationales telles que la Croix-Rouge ou la Campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires.

« Initiative humanitaire »

Cette réunion est le résultat d'un long processus qui a débuté en 2010. La communauté internationale, notamment à travers le TNP, a en effet réinvesti le sujet des conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires : groupes de travail de l'ONU (en 2013, puis 2016) et trois conférences intergouvernementales réunissant une écrasante majorité des États. Cela constitue ce qui est aujourd'hui connu sous le nom de « l'initiative humanitaire ». La France a toujours laissé son siège vide dans ce processus de dialogue. Ces rencontres ont ouvert la porte à la

négociation du TIAN. Là aussi, la France a refusé de siéger, affaiblissant sa stature particulière d'État membre permanent du Conseil de sécurité. L'opposition à ce traité est une chose, le refus de dialoguer avec la majorité des États nous apparaît fort dommageable à l'heure où les menaces nucléaires sont réelles. Continuer d'isoler la France de la scène onusienne du désarmement ne peut que fragiliser notre crédibilité et notre cohérence dans notre dénonciation de cette dangereuse gesticulation nucléaire.

Participer à cette réunion ne veut pas dire entériner ce traité. La France doit être présente comme « État observateur », comme vont le faire plusieurs pays européens (Allemagne, Finlande, Norvège, Suisse, Suède). Cette attitude évitera aussi que notre pays soit placé dans la catégorie des absents comme devrait l'être la Russie. Enfin, face aux Françaises et aux Français qui s'interrogent sur le risque de guerre nucléaire, une absence serait incompréhensible.

Il y a urgence à engager un rétablissement de la confiance entre les États nucléaires et non nucléaires et leurs populations. La présence de la France, comme nous le souhaitons, en qualité d'État observateur, serait à ce titre un signal fort en faveur de la sécurité internationale. ■

Parmi les signataires :
Guillaume Gontard, sénateur (écologiste) de l'Isère ;
Pierre Laurent, sénateur (PCF, Paris) ; **Régis Juanico**, député (EELV, Loire) ; **Kubert Julien-Laferrrière**, député (EELV, Rhône) ; **Bastien Lachaud**, député (LFI, Seine-Saint-Denis) ; **Jean-Paul Lecoq**, député (PCF, Seine-Maritime) ; **Fabien Rousselet**, député (PCF, Nord) ; **Mounir Satouri**, eurodéputé (Groupe des Verts, ALÉ) ; **Marie Toussaint**, eurodéputée (Groupe des Verts, ALÉ) ; **Jean-Pierre Sueur**, sénateur (PS, Loiret) ; **Cédric Villani**, député (EELV, Essonne)
[Liste complète sur Lemonde.fr](#)